

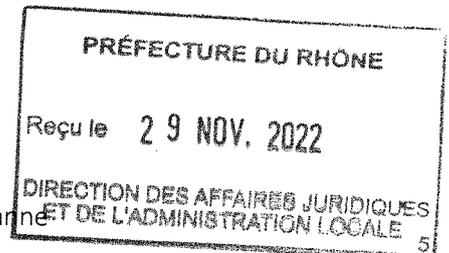
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du jeudi 24 novembre 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2245
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non



Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2245- Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2023

Mesdames, Messieurs,

Avant le vote du budget primitif 2023 et afin de permettre au syndicat mixte de gestion de poursuivre son fonctionnement normal durant le premier trimestre de l'exercice budgétaire prochain, il est nécessaire de solliciter auprès du comité syndical les autorisations d'ouverture de crédits permettant d'engager des dépenses d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2022.

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	Autorisations sollicitées pour 2022
20	Immobilisations incorporelles	6 298.00€	1 574.5€
21	Immobilisations corporelles	237 893.95€	59 473.49€

Par ailleurs et pour information uniquement, en ce qui concerne le fonctionnement, l'article L 1612-1 du C.G.C.T. autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver la présente délibération autorisant l'ouverture de crédits permettant les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 selon les modalités décrites ci-dessus.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer l'Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 95 27



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne